

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2014

<b>Nombre de membres</b> En exercice : 54 Présents : 36 Votants : 49 Suffrages exprimés : 49  <b>Vote</b> Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille quatorze, le 16 juin à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au Cap d'Agde, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p><b>Présent(e)s titulaires :</b> Mesdames et Messieurs Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Alexandra BOUISSY, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Gilles D'ETTORE, Didier DIEZ, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Dominique GARCIA, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux .</p> <p><b>Présent(e)s suppléant(e)s :</b> Mesdames, Messieurs, Jean-François GUIBBERT, Catherine CORBIER, Gérard MILLAT, Claude VISTE, Claude GEISEN, Gilles DUCLOS, Philippe CALAS, Laurence THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats :</b> Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alain CARALP, Guy COMBES, Jordan DARTIER, Bruno ENJALBERT, Océane DELBAERE, Alexandra FUCHS, Gérard GAUTIER, Pascale LAUGE, Jean-Claude MARCHI, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENAU, Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame et Monsieur, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-François GUIBBERT, Gérard ABELLA, Gilles D'ETTORE, Hervé OBIOLS, Michel HERAIL, Patrick SOL, Didier BRESSON, Valérie GONTHIER, Jacques LIBRETTI, Serge PESCE, Michel SUERE, Dominique GARCIA, conseillères et conseillers syndicaux.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s suppléés :</b> Madame, Messieurs Alain CARALP, Jordan DARTIER, Robert GAIRAUD, Robert GELY, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Edgar SICARD, conseillère et conseillers syndicaux.</p> <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Alexandra BOUISSY</p>
<b>Date de convocation</b> 6 JUIN 2014	
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b> .....	
<b>Date d'affichage</b> .....	
<b>Délibération</b> <b>N° 2014-28</b>	<b>OBJET : CONCOURS DU RECEVEUR SYNDICAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE</b>  <p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p>
<b>Contrôle de légalité</b>	<p><b>Vu</b> l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;</p> <p><b>Vu</b> le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;</p> <p><b>Vu</b> l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;</p> <p>Il vous est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>DE DEMANDER</b> le concours du Receveur syndical pour assurer des prestations de conseil ;</li><li>- <b>D'ACCORDER</b> l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;</li><li>- <b>DE DIRE</b> que cette indemnité soit calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et soit attribuée à Madame Sylvie MISTARZ, trésorière en poste à Béziers ;</li><li>- <b>D'ADOPTER</b> la présente délibération ;</li></ul>

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité  
Ainsi délibéré au Cap d'Agde, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

  
Le Président,  
Gilles D'ETTORE